Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la réunion du 21 mars 2012

Etaient présents :

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Charles BEAUCHAMP	Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Nord
Monsieur Martial STIENNE	Vice Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Pas-de-Calais
Monsieur Jean-Luc HALLE	Président du Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux, Maire d'HAMEL, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis
Monsieur Christian DORDAIN	Communauté d'Agglomération du Douaisis, Maire de Bugnicourt
Monsieur Jules CORNET	Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, Maire de Wasnes au Bac
Monsieur Jean-François LEMAIRE	Communauté de Communes de Marquion, Maire de Palluel
Monsieur Arnold NORMAND	Communauté de Communes OSARTIS, Maire de Roeux
Madame Yvette BLANCHART	Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis, Maire de Hem-Lenglet
Monsieur Guy HECQUET	Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée, Conseiller Municipal de Wavrechain Sous Faulx

Monsieur Erick CHARTON	Conseiller Général du Nord
Madame Sylvie LABADENS	Vice Présidente de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseillère Générale du Nord
Monsieur Julien OLIVIER	Vice Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Pas de Calais, Maire de Marquion
Monsieur Jean-Claude HOQUET	Conseiller Général du Pas de Calais
Monsieur Michel BLONDEL	Maire de Saint Léger
Monsieur Jean-Pierre CUVILLIEZ	Maire de Saudemont
Monsieur Ernest AUCHART	Maire d'Hannescamp
Monsieur Patrick MASCLET	Maire d'Arleux, Conseiller Régional, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis
Monsieur Gilles POULAIN	Maire de Brunémont, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis
Monsieur Alain WALLART	Maire de Féchain
Monsieur André LEPRETRE	Maire de Wavrechain Sous Faulx
Madame Isabelle LEPOIVRE	Maire de Lécluse

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Christophe DE GUILLEBON	Syndicat des propriétaires agricoles, exploitants et ruraux du Pas-de-Calais
Monsieur Jean-Marc DELABRE	Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord

Monsieur Gustave HERBO	Président du MNLE Sensée Scarpe Escaut Artois Douaisis Cambrésis
Monsieur Christian BULOT	Chambre Régionale d'Agriculture
Monsieur Edouard COURTECUISSE	Chambre Régionale d'Agriculture
Monsieur Nicolas FIEVET	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
Monsieur Gilbert GRAVE	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais
Monsieur Rodrigue MROZ	NOREADE
Monsieur Daniel RENARD	Président du Comité Départemental de la Fédération Française de Canoë-Kayak
Monsieur Philippe RENOU	Pisciculture de Rémy
Monsieur Pierre-André CELLIEZ	UFC Que Choisir

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Madame Géraldine AUBERT	Agence de l'Eau Artois Picardie
Monsieur Sylvain CARON	DREAL Nord Pas-de-Calais
Monsieur Julien JEDELE	DDTM du Pas-de-Calais
Madame Murielle GOURIOU	DDTM du Nord
Monsieur Dominique LECOCQ	Chef du Service Départemental du Pas-de-Calais de l'ONEMA
Monsieur Jean-Louis MAROUSE	Chef du Service Départemental du Nord de l'ONEMA

Participait également

AA amaia ama Fabrica - TI (TED ALIT	Audin at a mark of ACC da la Canada
Monsieur Fabrice THIEBAUT	Animateur du SAGE de la Sensée

<u>Etaient absents, excusés</u>:

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Gérard DUE	Président de la Communauté de Communes du Sud Arrageois, Maire de Croisilles
Monsieur Frédéric CHEREAU	Conseiller Régional du Nord Pas-de-Calais
Monsieur Bernard DEREU	Maire d'Achiet-Le-Grand
Madame Marie-Lyse DUPLOUY	Conseillère Municipale de Boiry Sainte Rictrude
Monsieur Jean-Pierre LEGER	Maire de Oisy le Verger, Président de la Communauté de Communes de Marquion
Monsieur Philippe GORGUET	Maire de Beaumetz les Cambrai
Monsieur Jean-Claude LEVIS	Maire de Neuville Vitasse
Monsieur Michel SALLIO	Adjoint au Maire de Bugnicourt
Monsieur Henri GAMEZ	Maire de Fressies

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Jean-Luc FLAMME	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
Monsieur Henri DELATTRE	Fédération de Pêche du Nord
Monsieur Alexis DE LA SERRE	Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais
Monsieur Régis HULOUX	Fédération des Chasseurs du Nord
Madame Régine SPLINGARD	Présidente du Comité Régional de Tourisme

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant

Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sensée, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Chef du Service Navigation du Nord Pas-de-Calais ou son représentant

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Nord, ou son représentant

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord, ou son représentant

Avaient donné mandat :

Collège des Elus

Mandataire	Mandant
Monsieur Christian DORDAIN	Monsieur Michel SALLIO
Monsieur Jean-François LEMAIRE	Monsieur Jean-Pierre LEGER
Monsieur Michel BLONDEL	Monsieur Gérard DUE
Madame Sylvie LABADENS	Monsieur Henri GAMEZ

Collège des Usagers

Mandataire	Mandant
Monsieur Nicolas FIEVET	Monsieur Jean-Luc FLAMME
Monsieur Gilbert GRAVE	Monsieur Henri DELATTRE

Collèges de l'Etat

Mandataire	Mandant
Monsieur Sylvain CARON, DREAL Nord Pas-	Monsieur Max THEROUANNE, ARS Nord
de-Calais	Pas-de-Calais
Monsieur Julien JEDELE, DDTM du Pas-de-	Monsieur Jacques WITKOWSKI, Préfecture
Calais	du Pas-de-Calais

Monsieur Daniel LEPOIVRE, Maire d'Etaing, souhaite la bienvenue aux participants au sein de la salle des fêtes d'ETAING.

Monsieur BEAUCHAMP remercie tout d'abord Monsieur Daniel LEPOIVRE pour son accueil, et il remercie les membres de la CLE d'être venus nombreux et nombreuses pour participer à cette réunion.

Monsieur BEAUCHAMP remarque qu'il est satisfait de constater le nombre élevé de participants.

Monsieur THIEBAUT indique que le quorum est atteint et précise que sur un total de 59 membres, 38 sont présents et 8 sont représentés par mandat.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que cela reflète bien notre capacité à se réunir autour d'un enjeu capital qui est la préservation de nos ressources en eau. Cela reflète aussi l'importance de la réunion, puisqu'il s'agit de procéder à la réinstallation de la CLE du SAGE de la Sensée et de ses commissions thématiques.

Monsieur BEAUCHAMP poursuit en précisant que le programme que nous avons décidé de construire ensemble pour le territoire de la Sensée n'est pas obligatoire mais, aux yeux de tous, indispensable compte tenu des problématiques très diverses qui touchent ce bassin et ses enjeux. Et ce programme, il a tout d'abord été initié avec le Contrat de Rivière, réalisé de 1992 à 2001, puis avec le SAGE de la Sensée engagé à partir de 2001, et de 2004 avec la mise en place de la CLE et le démarrage des réunions.

En effet, le premier arrêté préfectoral fixant la composition de la CLE du SAGE de la Sensée a été signé le 12 janvier 2004. Le mandat des membres de la CLE étant de six années, l'arrêté préfectoral était donc devenu caduc à partir du 12 janvier 2010.

Les arrêtés préfectoraux renouvelant la structure et la composition de la CLE du SAGE de la Sensée ont enfin été signés après deux années d'attente malgré des relances régulières. Respectivement le 12 mai 2011 et le 26 janvier 2012. Ces arrêtés ont notamment été transmis avec l'invitation

Monsieur BEAUCHAMP tient à signaler qu'il ne manquera pas d'informer Madame la Ministre de l'Ecologie lors d'une prochaine réunion du Comité National de l'Eau de cette attente inadmissible.

Monsieur BEAUCHAMP précise que, malgré la caducité des arrêtés, durant ces deux dernières années, nous avons continué à réunir la CLE, de manière non officielle certes, mais cela a permis de faire un point annuel sur les travaux et de poursuivre les réflexions engagées.

Depuis 2004, de nombreux travaux ont pu être menés.

Monsieur BEAUCHAMP cite notamment de nombreuses études menées avec la coopération d'étudiants sur les thèmes des zones humides, des barrages, de la qualité des eaux, de l'histoire de la vallée de la Sensée.

Des travaux ont aussi associé le monde scolaire, puisque cela fait maintenant 5 années que l'association MNLE délivre chaque année plus de 20 jours d'animations à destination des écoles primaires dans le cadre du SAGE.

Les collégiens ont été également amenés à participer aux travaux, le logo du SAGE a été dessiné par l'un d'entre eux.

Sans le SAGE de la Sensée, la vallée de la Sensée serait aussi oubliée des études du canal Seine Nord. Même si des garanties et un observatoire de l'environnement sont promis pour veiller à la bonne préservation des ressources, la CLE doit poursuivre sa mission de veille et de suivi des travaux du canal Seine Nord afin de s'assurer que ce canal impacte le moins possible le bassin de la Sensée. Contrairement au canal du Nord et à celui de la Sensée, même si cela est difficilement comparable compte tenu des époques et des préoccupations différentes.

Il y a eu aussi de nombreux projets menés, issus de la collaboration avec de nombreuses collectivités et structures partenaires. Monsieur BEAUCHAMP cite par exemple le plan de restauration de la Lugy mené par la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais avec la Communauté de Communes OSARTIS, les pêches électriques réalisées par les deux Fédérations de Pêche avec l'ONEMA pour avoir un meilleur aperçu de la qualité des eaux,...

Monsieur BEAUCHAMP termine en citant en particulier la réalisation de l'étude hydraulique globale dont le montant final atteint les 900 000 \in , qui aura duré 8 années, de 2003 à 2011, avec la condition imposée en 2000 que cette étude serve de base de travail au SAGE.

Conformément aux décisions du Comité de Rivière du 22 décembre 2000 prises à l'unanimité, la maîtrise d'ouvrage des travaux définis par l'étude hydraulique devrait être assurée par les collectivités (communes et intercommunalités) localement compétentes. Le rendu de l'étude sera donc présenté tout d'abord aux membres de la CLE puis aux élus des collectivités locales du territoire afin qu'ils se saisissent de ses conclusions et mettent en œuvre le programme élaboré.

La décision du Comité de Rivière quant à la maîtrise d'ouvrage des travaux de l'étude hydraulique a été prise dans un cadre qui a fortement évolué depuis 2000, avec la réforme des collectivités, l'émergence des communautés de communes et des situations budgétaires très tendues obligeant à recentrer les priorités. Néanmoins, la première mission des élus de l'Institution se doit de respecter cette décision et de rencontrer les acteurs locaux avec les conclusions de l'étude afin de commencer à réfléchir à la suite donnée à cette étude.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que l'enjeu des préconisations de cette étude vise la reconquête hydraulique et écologique du territoire, qu'il sera possible d'émerger aux politiques de soutien financier des départements du Nord et du Pas-de-Calais, de la Région Nord Pas-de-Calais et de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et que l'Institution sera présente aux côtés des collectivités afin d'assurer un soutien et la coordination de l'ensemble des travaux.

Sur la base des informations et des conclusions délivrées par l'étude hydraulique, un premier projet d'état initial du SAGE a pu ainsi être élaboré. Les premières ébauches et réflexions de cet état initial ont déjà été présentées au sein des commissions thématiques. Une fois les Commissions Thématiques reformées, cet état initial devrait être achevé cette année.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle qu'il est satisfait de constater qu'à l'issue de cette réinstallation, il sera possible de travailler à nouveau de manière officielle et concrète à l'élaboration du SAGE.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que cette réinstallation de la CLE coïncide parfaitement bien avec l'envie et la volonté des élus de l'Institution de travailler plus vite et plus concrètement. Monsieur BEAUCHAMP annonce que l'Institution vient d'engager un second ingénieur dont la principale mission sera d'animer le SAGE et ses commissions, et de rédiger l'ensemble des documents.

Le recrutement de cet agent supplémentaire est essentiellement motivé par le fait que les activités au sein de l'Institution se sont diversifiées et amplifiées depuis 2001, M. THIEBAUT ne pouvant assurer à lui seul toutes les missions qui lui étaient confiées depuis son recrutement en 2001. Aussi, nous entrons dans une phase d'élaboration des documents et cela nécessite, avec l'animation d'un SAGE, qu'un agent s'y consacre à plein temps.

Cet agent prendra ses fonctions officiellement le 2 avril prochain.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que, conformément aux décisions du Comité de Rivière, l'Institution Interdépartementale n'a donc pas vocation à assurer les travaux qui découlent de l'étude hydraulique, ni du SAGE également. Néanmoins, l'Institution s'est engagée à assurer le curage et l'entretien du décanteur de Tortequesne, et l'aménagement du bras mort d'Aubigny au Bac et d'Aubencheul au Bac. Ces deux projets sont en phase de réalisation, le dépôt des dossiers de demande d'autorisation étant prévu pour cette année, et les travaux pour l'année prochaine.

Monsieur BEAUCHAMP précise que les élus de l'Institution tiennent leurs engagements avec ces deux projets même si les chemins pour y arriver sont relativement fréquemment semés d'embuches administratives essentiellement.

L'Institution Interdépartementale s'est aussi engagée en 2001 à porter l'élaboration du SAGE de la Sensée. Les élus de l'Institution ont pris pleinement conscience de la portée de la mission et de son ampleur. Et ils se sont adaptés aux exigences des différentes situations rencontrées, en faisant évoluer les statuts de l'Institution ou en embauchant du personnel supplémentaire.

Les crises subies ces dernières années et les différentes réformes engagées engendrent des situations financières tendues auxquelles n'échappent ni l'Institution ni les Départements du Nord et du Pas-de-Calais qui la financent. Néanmoins, les élus de l'Institution se sont engagés à porter l'élaboration du SAGE de la Sensée, et ils l'assumeront jusqu'au bout.

Avant de passer la parole à Monsieur Sylvain CARON de la DREAL Nord Pas-de-Calais et à Mme Géraldine AUBERT de l'Agence de l'Eau Artois Picardie qui vont se charger du bon déroulement de l'élection du Président de la CLE, Monsieur BEAUCHAMP conclut en remerciant les participants pour la confiance accordée durant ces dernières années, et en informant qu'il se porte à nouveau candidat pour assurer la présidence de la CLE durant ces six prochaines années.

Point N°1/ Election du Président de la CLE

Monsieur CARON rappelle que le Président de la CLE est désigné uniquement par les membres du collège des Elus. Le scrutin est majoritaire, à deux tours et à bulletin secret.

Il énumère les noms des 21 élus présents qui seront appelés à voter, et indique que 4 élus ont reçu un mandat. Ces 4 élus seront donc amenés à déposer deux enveloppes dans l'urne. Ce qui fait un total de 25 voix.

Monsieur CARON informe que seul Monsieur BEAUCHAMP s'est déclaré officiellement candidat à la présidence de la CLE du SAGE de la Sensée.

Il demande aux membres du collège des élus s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur CARON annonce que, définitivement, seul Monsieur BEAUCHAMP est candidat à la présidence de la CLE.

A l'issue du premier tour, Monsieur BEAUCHAMP a été réélu Président de la CLE à l'unanimité, avec 25 voix sur 25.

Monsieur BEAUCHAMP remercie M. CARON et Mme AUBERT pour leur participation au déroulement de cette élection.

Il remercie ensuite les membres de la CLE pour la confiance accordée à nouveau en confiant la présidence de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée pour les six prochaines années. Il remarque qu'il est sensible à cette unanimité. Six prochaines années, au cours desquelles le SAGE de la Sensée sera élaboré et approuvé par le public d'abord, puis par l'autorité préfectorale.

Monsieur BEAUCHAMP tient également à remercier ses collègues élus de l'Institution présents qui participent aussi activement à ses côtés aux travaux de l'Institution et qui forment le Conseil d'Administration de l'Institution : Madame Sylvie LABADENS, Monsieur Martial STIENNE, Monsieur Julien OLIVIER, qui sont tous les trois Vices Présidents de l'Institution, Monsieur Jean Claude HOQUET et Monsieur Erick CHARTON.

Le Conseil d'Administration de l'Institution se compose de 10 Conseillers Généraux, 5 du Nord et 5 du Pas-de-Calais. Monsieur BEAUCHAMP cite également les 4 autres Conseillers Généraux appartenant au Conseil d'Administration mais qui ne sont pas présents n'étant pas membres de la CLE. Il s'agit de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Monsieur Albert DESPRES, Monsieur Nicolas DEFLACHELLE, et Monsieur Georges FLAMENGT.

Monsieur BEAUCHAMP poursuit la réunion avec le second point à l'ordre du jour qui est l'élection des Présidents des guatre Commissions Thématiques du SAGE de la Sensée.

Point n° 2/ Elections des Présidents des Commissions Thématiques.

Au préalable, Monsieur BEAUCHAMP rappelle que, précédemment, les quatre présidents représentaient équitablement le territoire, avec deux présidents du département du Nord et deux présidents du département du Pas-de-Calais.

Il précise que pour chaque Commission Thématique, il n'y a eu qu'une seule candidature.

Monsieur BEAUCHAMP demande à l'assemblée si les participants souhaitent un vote à main levée ou alors à bulletin secret.

Monsieur OLIVIER suggère de faire simple avec un vote à main levée, et l'ensemble des participants approuve ce choix.

Election du Président de la Commission Thématique n°1 « gestion et protection de la ressource en eau souterraine »

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que Monsieur DUE, Maire de Croisilles et Président de la Communauté de Communes du Sud Arrageois, a été président de cette commission depuis sa mise en place en 2004. Il présida également un groupe de travail spécifique mis en place au sein de cette commission, le Comité de suivi des captages.

Monsieur BEAUCHAMP précise que, malgré l'absence de Monsieur DUE, il a fait acte de candidature pour la présidence de la Commission Thématique N°1. Il a rappelé tout son attachement à poursuivre les travaux menés. Monsieur DUE est particulièrement sensible aux problématiques environnementales, et aux dégradations de la qualité des ressources en eau. Il a d'ailleurs, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes du Sud Arrageois, accepté rapidement de porter la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux nécessaires à la lutte contre l'érosion des sols et les coulées de boues qui touchent la commune de Saint Léger.

Monsieur BEAUCHAMP indique qu'aucune autre candidature que celle de M. DUE n'a été transmise à l'Institution.

Monsieur BEAUCHAMP demande à l'assemblée si un autre membre souhaite proposer également sa candidature.

En l'absence d'autre candidat, Monsieur BEAUCHAMP soumet donc la candidature de M. DUE à l'avis de l'assemblée.

En l'absence d'opposition et d'abstention, M. DUE est désigné à l'unanimité Président de la Commission Thématique N°1.

<u>Election du Président de la Commission Thématique n°2 « cours d'eau et milieux aquatiques ».</u>

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que Monsieur Gilles POULAIN, Maire de Brunémont a été président de cette commission depuis sa mise en place en 2004. Cette commission est la plus importante en nombre d'inscrits puisqu'elle compte plus de 120 membres, et Gilles s'est fortement impliqué.

Monsieur BEAUCHAMP indique que Monsieur POULAIN a fait acte de candidature pour la présidence de la Commission Thématique N°2. Monsieur POULAIN est Maire de Brunémont, une commune située au cœur de la vallée de la Sensée, et entourée de marais, de fossés, de cours d'eau et de canaux. Il connait donc très bien les enjeux de l'eau, et il est aussi particulièrement vigilant quant à l'arrivée du canal Seine Nord, son marais subissant déjà des variations du niveau d'eau à cause de la navigation sur le canal de la Sensée.

Monsieur BEAUCHAMP indique qu'aucune autre candidature que celle de M. POULAIN n'est parvenue à l'Institution.

Monsieur BEAUCHAMP demande à l'assemblée si un autre membre souhaite proposer également sa candidature.

En l'absence d'autre candidat, Monsieur BEAUCHAMP soumet donc la candidature de M. POULAIN à l'avis de l'assemblée.

En l'absence d'opposition et d'abstention, Monsieur POULAIN est désigné à l'unanimité Président de la Commission Thématique $N^{\circ}2$.

Election du Président de la Commission Thématique n°3 « érosion des sols ».

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que Monsieur Michel BLONDEL, Maire de Saint Léger, a été Président de cette commission depuis sa mise en place en 2004.

Monsieur BEAUCHAMP indique que Monsieur BLONDEL a fait acte de candidature pour la présidence de la Commission Thématique N°3. Monsieur BLONDEL est particulièrement sensible à cette problématique. La commune dont il est Maire est touchée régulièrement par des coulées de boues et par des évènements d'envergure et catastrophiques qui se produisent

tous les 25 voire 30 ans. Il a donc à cœur de voir se résoudre ces problèmes de coulées de boues sur son territoire et sur l'ensemble du bassin versant. L'opération menée actuellement à Saint Léger sera une vitrine pour le reste du territoire.

Monsieur BEAUCHAMP précise qu'aucune autre candidature que celle de Monsieur BLONDEL n'a été transmise à l'Institution.

Monsieur BEAUCHAMP demande à l'assemblée si un autre membre souhaite proposer également sa candidature.

En l'absence d'autre candidat, Monsieur BEAUCHAMP soumet donc la candidature de M. BLONDEL à l'avis de l'assemblée.

En l'absence d'opposition et d'abstention, Monsieur BLONDEL est désigné à l'unanimité Président de la Commission Thématique N°3.

<u>Election du Président de la Commission Thématique n°4 « l'information et la sensibilisation ».</u>

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que depuis 2004, cette commission a connu deux présidents différents. Il y a eu au départ Monsieur Michel CARON, Maire de Bouchain, puis Monsieur Patrice BULTE, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée. Suite au décès de Monsieur BULTE l'an passé, la commission n'a plus eu de président depuis septembre 2011.

Monsieur BEAUCHAMP explique que pour présider le Syndicat des Faucardements de la Sensée, Monsieur Guy HECQUET, Conseiller Municipal de Wavrechain Sous Faulx, a été élu en octobre 2011. Il a également été désigné pour siéger au sein de la CLE et il a proposé de succéder à Monsieur BULTE à la présidence de la Commission Thématique N°4.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute qu'il a eu l'occasion de rencontrer Monsieur HECQUET et les élus de Wavrechain Sous Faulx, notamment lors de la dernière réunion de la CLE qui a eu lieu en novembre 2011 dans cette commune.

Monsieur BEAUCHAMP confirme que ces élus ont bien conscience des problémes environnementaux et des enjeux de la vallée de la Sensée. Et malgré la réforme territoriale qui souhaite éliminer le syndicat des faucardements de la Sensée, les élus des communes tiennent tête et s'activent durement afin de pérenniser ce syndicat pour le bien de l'environnement et des populations.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute qu'aucune autre candidature que celle de Monsieur HECQUET n'est parvenue à l'Institution.

Monsieur BEAUCHAMP demande à l'assemblée si un autre membre souhaite proposer également sa candidature.

En l'absence d'autre candidat, Monsieur BEAUCHAMP soumet donc la candidature de Monsieur HECQUET à l'avis de l'assemblée.

En l'absence d'opposition et d'abstention, Monsieur HECQUET est désigné à l'unanimité Président de la Commission Thématique N°4.

Monsieur BEAUCHAMP félicite les Présidents de ces quatre Commissions Thématiques pour leur nouveau mandat, et leur souhaite de mener un travail constructif et concerté au sein de leur groupe de travail respectif.

<u>Point n°3 / Rappel des modifications dans le fonctionnement des CLE suite au décret du</u> 10 août 2007 et à la circulaire du 21 avril 2008 relatifs au SAGE.

Monsieur CARON expose les modifications et le fonctionnent de la CLE du SAGE de la Sensée suite aux différents changements réglementaires et législatifs.

La présentation est jointe en annexe 1.

Monsieur BEAUCHAMP remercie Monsieur CARON pour l'exposé rapide et clair et sollicite l'assemblée pour d'éventuelles remarques.

Pas de remarque particulière à noter.

Point n°4 / Proposition et adoption de la constitution de la Commission Permanente.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que la Commission Permanente a pour mission principale de préparer les réunions de la CLE.

Il ajoute que les membres de la CLE ont tous été destinataires avec la convocation de la composition initiale de la Commission Permanente. Depuis 2004, elle est composée de 15 membres, à savoir :

- Le président de la CLE,
- Les 4 présidents des Commissions Thématiques,
- 3 membres du collège des élus :
 - un représentant issu des Maires du Nord qui était Monsieur Patrick MASCLET, Maire d'Arleux, Président de l'Association des Maires du Nord et Conseiller Régional.
 - o un représentant de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée qui était Monsieur Martial STIENNE, Conseiller Général.
 - o un représentant du Conseil Général du Pas-de-Calais qui était Monsieur Julien OLIVIER, Conseiller Général et Maire de Marquion.

- 4 membres du collège des usagers :
 - le représentant de la Fédération de Pêche du Nord qui était Monsieur Henry DELATTRE.
 - o le représentant de la Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais qui était Monsieur Pierre HOUBRON.
 - o le représentant de la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais qui était Monsieur Edouard COURTECUISSE.
 - o le représentant des associations de défense de l'environnement qui était Monsieur Gustave HERBO, Président du MNLE Sensée.
- 3 membres du collège des représentants de l'Etat :
 - o Le représentant de la DREAL Nord Pas-de-Calais,
 - o Le représentant de l'Agence de l'Eau Artois Picardie,
 - o Le représentant du Service Départemental de Police de l'Eau du Pas-de-Calais.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle qu'en 2004, un travail avait été mené lors de la création de la Commission Permanente afin de trouver un équilibre territorial entre les Départements et un équilibre respectant les diversités politiques.

Monsieur BEAUCHAMP propose de maintenir cette composition en conservant également les mêmes personnes désignées sauf Monsieur Pierre HOUBRON qui n'est plus membre de la CLE. Monsieur Alexis DE LA SERRE est maintenant le représentant de la Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais, désigné pour siéger au sein de la CLE. Il sera donc également membre de la Commission Permanente.

Monsieur BEAUCHAMP soumet donc à l'avis de la CLE la constitution de la Commission Permanente dont il est proposé de conserver la version initiale, créée en 2004 :

- le président de la CLE et les 4 présidents des commissions thématiques,
- les 3 membres du collège des élus : Monsieur MASCLET, Monsieur STIENNE et Monsieur OLIVIER.
- les 4 membres du collège des usagers: Monsieur DELATTRE, Monsieur DE LA SERRE, Monsieur COURTECUISSE et Monsieur HERBO,
- les 3 membres du collège de l'état, à savoir les représentants de la DREAL Nord Pas-de-Calais, de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de la DDTM du Pas-de-Calais.

En l'absence de remarque, Monsieur BEAUCHAMP conclut que la composition de la Commission Permanente présentée est adoptée.

Point n°5 / Proposition et adoption des règles de fonctionnement de la CLE.

Monsieur BEAUCHAMP précise que le quorum ayant été atteint, les règles de fonctionnement de la CLE vont pouvoir être soumises à la validation de la CLE.

Il ajoute qu'une version modifiée a été transmise avec le courrier d'invitation. Les modifications apportées à la précédente version apparaissent en rouge. Monsieur BEAUCHAMP demande à Monsieur THIEBAUT de les présenter.

La présentation est jointe en annexe 2.

En l'absence de remarques, les règles de fonctionnement sont adoptées à l'unanimité par la CLE.

Point n°6/ Programme prévisionnel des travaux du SAGE de la Sensée.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle qu'un ingénieur supplémentaire a été recruté avec comme missions principales l'animation des Commissions du SAGE et la rédaction de l'ensemble des documents indispensables à chaque étape.

Au regard du renfort de l'ingénierie de l'Institution, un planning prévisionnel ambitieux concernant l'élaboration du SAGE de la Sensée a été établi.

Monsieur THIEBAUT commente et explique le planning prévisionnel.

La présentation est jointe en annexe 3.

Monsieur BEAUCHAMP souligne qu'il est donc envisagé la rédaction finale du document dans les deux années qui viennent.

L'année 2014 serait consacrée uniquement à la consultation. D'après les expériences issues des autres SAGE de la région, il faut quasiment une année pour obtenir les avis des différentes structures consultées et du public.

Enfin, l'approbation du document par le Préfet est prévue début 2015 et sa mise en œuvre à l'issue de son approbation.

Monsieur BEAUCHAMP conclut la réunion en précisant qu'une réunion de la CLE sera programmée prochainement afin de présenter l'ensemble de l'étude hydraulique globale, les différentes phases de l'étude, les principaux enseignements tirés de cette étude, les conclusions et ses préconisations.

A l'issue de cette présentation, il faudra rencontrer les élus des collectivités territoriales locales afin qu'ils s'emparent des conclusions de l'étude et de ses préconisations.

Monsieur BEAUCHAMP remercie une nouvelle fois les membres de la CLE pour leur participation, et Monsieur Daniel LEPOIVRE à nouveau pour son accueil.